

NOTE AUX FAMILLES

Rentrée scolaire 2025**Fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} dans un collège public – volet 2**

Dans le cadre de la procédure informatisée d'affectation en classe de sixième "AFFELNET 6^e", vous avez confirmé les données administratives (identité, adresse) relatives à votre enfant dans le volet 1 de la "fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^e dans un collège public", qui vous a été précédemment transmise.

Il convient maintenant de formuler votre vœu de scolarisation dans le volet 2 de la "fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^e dans un collège public", qui vient de vous être remise.

Cette fiche est à remettre à l'école complétée et signée

CADRE A et B : les champs sont pré-remplis en fonction des informations que vous avez portées sur le volet 1. Le collège de secteur de votre enfant est déterminé par son lieu de résidence au 1^{er} septembre 2025.

CADRE C : cocher "OUI" uniquement si l'inscription est prévue dans le collège indiqué en B. Sinon, cocher "NON".

CADRE D : voir au verso de cette page.

CADRE E : concernant la LV1, l'anglais est la langue obligatoire pour tous les élèves de Saône et Loire. La LV2 est à renseigner uniquement en cas de demande d'enseignement bilangue dans un collège autre que le collège de secteur ; elle doit faire l'objet d'une demande de dérogation au titre du critère "Autre motif". La répartition en enseignement bilangue est du ressort du chef d'établissement une fois l'élève affecté.

CADRE F : une demande de dérogation doit être formulée pour toute demande de collège public en Saône et Loire autre que le collège de secteur (hors orientation SEGPA et ULIS). Une demande d'affectation en section sportive, en classe à horaires aménagés musique, danse, théâtre ou arts plastiques dans un collège autre que le collège de secteur doit faire l'objet d'une demande de dérogation au titre du critère "Parcours scolaire particulier".

CADRE G : cocher "OUI" uniquement si un dossier est déposé auprès de la CDOEA (la sectorisation ne s'applique pas à cette demande d'orientation, la saisie d'une demande de dérogation est inutile (le cadre F du volet 2 n'est pas à compléter).

CADRE H : cocher "OUI" uniquement si un dossier est déposé auprès de la "MDPH" (la sectorisation ne s'applique pas à cette demande d'orientation, la saisie d'une demande de dérogation est inutile (le cadre F du volet 2 n'est pas à compléter).

CADRE I : ne pas oublier de signer. La signature des deux représentants légaux est souhaitable.

Pour toute information, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'enseignant de votre enfant ou du directeur de l'école. Vous pouvez également vous reporter à la Foire aux questions destinée aux parents d'élèves précédemment transmise et disponible dans chaque école.

Pour toute demande d'affectation en section sportive et en classe à horaires aménagés, les familles doivent contacter au plus vite les établissements concernés qui préciseront les modalités de recrutement.

MOTIFS DE DÉROGATION (classés par ordre de priorité)

PRIORITÉ	MOTIF DE LA DEMANDE	PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR
1	élève souffrant d'un handicap	notification adressée par la MDPH
2	élève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	certificat du médecin de l'éducation nationale ou spécialiste, sous pli cacheté adressé à la division des élèves
3	élève susceptible de devenir boursier au mérite ou sur critères sociaux	copie du dernier avis d'imposition (l'attribution de la bourse relève de la compétence du chef d'établissement qui examinera le dossier que vous déposerez à la prochaine rentrée scolaire)
4	élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement demandé	certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) dans le collège sollicité (le motif n'est pas opérant si le frère ou la sœur est inscrit(e) en 3 ^{ème} durant l'année scolaire 2024/2025)
5	élève dont le domicile est situé en limite de secteur de l'établissement souhaité	lettre de la famille expliquant la situation
6	élève suivant un parcours scolaire particulier (section sportive, classe musique, danse, théâtre, arts plastiques)	aucune pièce à fournir (un avis favorable à l'admission dans un parcours scolaire particulier n'induit pas l'obtention de la dérogation)
7	autre motif (bilangue, convenance personnelle...)	lettre argumentée de la famille exposant le motif et accompagnée de tout justificatif susceptible d'appuyer la demande

Toute demande non accompagnée des pièces justificatives sera déclassée au motif 7 – Autre motif

SECTIONS SPORTIVES

Formation dispensée	Collèges	Contact	élèves du secteur	élèves hors secteur
Handball mixte	AUTUN La Châtaigneraie	03.85.52.06.24	SANS DEROGATION	DÉROGATION "PARCOURS SCOLAIRE PARTICULIER"
VTT mixte	AUTUN Le Vallon	03.85.52.13.17		
Gymnastique artistique féminin				
RAID multisports mixte	BOURBON-LANCY	03.85.89.04.34		
Rugby féminin	CHALON-SUR-SAONE Jean Vilar	03.85.46.50.76		
Basket ball mixte	CHALON-SUR-SAONE Robert Doisneau	03.85.48.20.91		
Football mixte	CHAROLLES Guillaume des Autels	03.85.24.00.02		
Football mixte	CHATENOY-LE-ROYAL Louis Aragon	03.85.87.70.70		
Football mixte	GUEUGNON Jorge Semprun	03.85.85.22.15		
Tennis mixte				
Athlétisme mixte	LE CREUSOT Centre	03.85.55.29.97		
Football mixte	LOUHANS Henri Vincenot	03.85.76.43.20		
Natation sportive mixte	MACON Robert Schuman	03.85.22.98.98		
Tennis mixte				
Football mixte				
Athlétisme mixte				
Futsal mixte	MACON Saint Exupéry	03.85.20.52.60		
Basket ball féminin				
Rugby mixte				
Gymnastique mixte	MONTCEAU-LES-MINES Saint Exupéry	03.85.57.12.90		
Football mixte	MONTCHANIN Anne Frank	03.85.77.08.85		
Judo mixte	SAINT-REMY Louis Pasteur	03.85.42.77.30		
Football Mixte	SANVIGNES-LES-MINES Roger Vailland	03.85.67.22.22		
Volley ball mixte	SENNECEY-LE-GRAND David Niépce	03.85.44.84.27		

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

Formation dispensée	Collèges	Contact	élèves du secteur	élèves hors secteur
CHAAP (arts plastiques)	AUTUN La Châtaigneraie	03.85.52.06.24	SANS DEROGATION	DÉROGATION "PARCOURS SCOLAIRE PARTICULIER"
CHAM (musique)	CHALON-SUR-SAONE Camille Chevalier	03.85.96.29.60		
CHAD (danse)				
CHAT (théâtre)	CHALON-SUR-SAONE Jean Vilar	03.85.46.50.76		
photographie	CHALON-SUR-SAONE Robert Doisneau	03.85.48.20.91		
CHAM (musique)	MACON Pasteur	03.85.38.06.46		
CHAD (danse)				
CHAAP (arts plastiques)	LA CLAYETTE Les Bruyères	03.85.28.07.63		